

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mardi (matin) 8 septembre 2015

Direction de la police et des affaires militaires

**13 2015.RRGR.568 Motion 153-2015 Gasser (Bévilard, PSA)
Halte à l'hypocrisie dans l'encouragement aux activités sportives**

N° de l'intervention: 153-2015
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 01.06.2015
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
 Amstutz (Corgémont, Les Verts)
 Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Cosignataires: 0
Urgence: accordée le 04.06.2015
N° d'ACE: 936/2015 du 12 août 2015
Direction: POM

Halte à l'hypocrisie dans l'encouragement aux activités sportives

1. Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de la Confédération pour ne pas diminuer les montants des subventions Jeunesse + Sport (J+S).
2. En cas d'échec de cette intervention, le canton s'engage à compenser les diminutions de subventions octroyées dans le canton de Berne.

Développement :

L'Office fédéral du sport a annoncé le 10 mars dernier une réduction importante des subventions à partir du 1^{er} août 2015. Cette diminution sera en moyenne de 25 pour cent. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 1^{er} octobre 2012 sur l'encouragement du sport, le nouveau système de subventionnement représentait une augmentation moyenne de 25 pour cent des montants accordés. Malheureusement, le même parlement avait également précisé que si la demande venait à dépasser le crédit disponible, les subventions allaient être adaptées. En d'autres termes, si le nombre d'enfants et de jeunes qui font du sport s'accroît, alors l'argent disponible doit être réparti entre un plus grand nombre de personnes. C'est précisément la situation actuelle.

Inciter les jeunes à se mouvoir et à pratiquer une activité sportive est un paradigme qui semble largement partagé et dont la pertinence n'est plus à démontrer. Il paraît dès lors illogique de « punir » les nombreuses associations d'enfants et de jeunesse, ainsi que les écoles qui organisent des camps de sport, puisqu'elles seraient « victimes » de leur succès ! Prévoir l'impact de cette diminution de moyens sur l'organisation ou la suppression de certains camps de sport dans le cadre scolaire est difficile. Par contre, à l'heure où de nombreuses écoles ou communes remettent en cause l'organisation de telles semaines pour des raisons budgétaires, c'est évidemment un signal catastrophique !

Il est important de rappeler que J+S est le plus important programme d'encouragement du sport de la Confédération. En 2014, plus de 800 000 enfants et jeunes de cinq à 20 ans ont participé aux activités sportives proposées dans ce cadre. Le budget annuel de J+S avoisine les 80 millions de francs (source : site de l'OFSP). Il manquerait donc 20 millions pour satisfaire aux besoins actuels.

D'autre part, l'attitude de l'OFSP est pour le moins surprenante, car il est co-initiant de l'initiative en faveur des sports de neige, initiative qui vise à raviver l'intérêt des enfants et des jeunes pour ces sports. L'arrêté pris par le Conseil fédéral en été 2014 autorise l'OFSP à verser des subventions plus élevées aux camps de sports de neige, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles.

Il est vrai que les décisions auxquelles je fais référence sont prises par les instances fédérales. Dans ce cadre, je suis convaincu qu'une intervention officielle du gouvernement bernois (pourquoi pas, allié à d'autres exécutifs cantonaux) aura plus d'influence que celle d'un parlementaire fédéral. En ce qui concerne l'aspect cantonal (= compensation par le canton de la diminution fédérale), cette mesure s'inscrit dans la logique des derniers choix opérés par notre parlement. Pour rappel, le Grand Conseil bernois a choisi de diminuer les heures d'enseignement du sport au gymnase, diminution compensée, selon l'avis majoritaire, par les camps de sports ! Il serait pour le moins incompréhensible qu'on demande l'organisation de camps tout en acceptant la diminution des moyens à disposition.

Réponse du Conseil-exécutif

Au cours de la session d'été 2015, les Chambres fédérales ont approuvé un crédit supplémentaire à hauteur de 17 millions de francs pour le financement de Jeunesse et Sport (J+S) pendant l'année 2015. La diminution des subventions J+S qui devait intervenir le 1^{er} août 2015 ne sera donc plus nécessaire, comme l'a annoncé l'Office fédéral du sport dans un communiqué émis le 11 juin 2015¹. De plus, en adoptant différentes motions sur le sujet, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de veiller à ce que les montants annuels nécessaires au maintien des subventions J+S à leur niveau actuel soient mis à disposition dès 2016, ce qui devrait permettre d'éviter toute diminution. Ainsi, en date du 24 juin 2015, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de 20 millions de francs les moyens consacrés à J+S chaque année. Ce montant sera inscrit au budget dès 2016².

Le 26 novembre 2014, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, compétent pour les dossiers relevant du sport, a adressé une première lettre d'information aux membres bernois du Conseil des États. Ces derniers ont ensuite reçu de nouveaux détails au sujet de l'affaire et de la position du canton de Berne à l'occasion d'une rencontre avec le Conseil-exécutif le 20 mai 2015. De plus, le 1^{er} juin 2015, le directeur de la police et des affaires militaires a envoyé un courrier à l'ensemble de la députation bernoise aux Chambres fédérales, l'invitant à approuver le crédit supplémentaire pour J+S et à adopter les interventions parlementaires visant au maintien des subventions au même niveau. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif estime que l'exigence formulée est remplie et que la motion peut être adoptée et classée sur ce point.

La Confédération ayant renoncé à diminuer les subventions J+S, il n'est plus nécessaire que le canton de Berne intervienne pour compenser un quelconque déficit de financement. Une telle compensation coûterait quelque deux millions de francs au canton chaque année. Pour ces raisons, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion sur ce point.

Proposition du Conseil-exécutif :

Vote point par point

Point 1: adoption et classement

Point 2: rejet

Carlos Reinhard, Thoune (PLR), vice-président. Bei dieser Motion wurde die Ziffer 2 zurückgezogen. Bitte beziehen Sie sich in Ihren Voten nur noch auf die Ziffer 1. Der Motionär kann sich anmelden, wenn er etwas sagen möchte. (*Messieurs Haas et Costa demandent si la motion est contestée.*) Richtig, ist die Motion bestritten? – Das ist nicht der Fall. Dann kommen wir direkt zur Abstimmung. Wer Ziffer 1 dieser Motion bei gleichzeitiger Abschreibung annehmen will, stimmt ja, wer sie ablehnt, stimmt nein.

Vote (ch. 1)

Décision du Grand Conseil :

Adoption et classement

Oui 117

Non 0

Abstentions 1

Carlos Reinhard, Thoune (PLR), vice-président. Sie haben die Motion angenommen und

¹ http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/aktuell/jugend_sport_erhaelt_nachtragskredit.html

² http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/aktuell/bundesrat_erhoeht_kredit_jugendundsport.html

gleichzeitig abgeschrieben.